

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-4345

présenté par

M. Jean-Philippe Tangy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Patrimoines	0	0	
Création	0	0	
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 000	0	
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	1 000 000	
TOTAUX	1 000 000	1 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Doté d'un budget conséquent (210 millions €), lePass Culture doit inciter les jeunes à s'ouvrir à toutes les formes d'art, en particulier la littérature et les humanités classiques, trésors auxquels certains de nos concitoyens n'ont plus accès par la simple école ou leur famille.

Si les mangas constituent indéniablement une œuvre à part entière, l'Etat ne peut limiter une frange de la population à cette seule passion.

En effet, d'après les derniers chiffres rendus publics, les jeunes ont acheté 17 millions de livres via le Pass culture, depuis sa création en 2021. Parmi ces ouvrages, environ 7,5 millions étaient des mangas, soit 44%.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 million d'euros pour l'action n°02 du programme n°361 et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°07 du programme n°224. En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.